

CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DES PAYS DE LA LOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015



36 avenue de la Bouvardière - 44800 Saint-Herblain
Tél : +33 (0)2 40 76 84 35 - Fax : +33 (0)2 40 40 34 84 - E-mail : paysdeloire@crpf.fr

DÉLÉGATION RÉGIONALE DU CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
Établissement public de l'État à caractère administratif

LE CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DES PAYS DE LA LOIRE

est une délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF). Il a pour missions principales :

- le développement de la forêt privée par un ensemble d'actions d'information et de formation auprès des propriétaires forestiers,
- son orientation par l'agrément des documents de gestion durable présentés en conformité avec le Schéma Régional de Gestion Sylvicole qu'il élabore,
- et d'une façon générale, son implication, dès lors que cela concerne la forêt privée, dans l'aménagement du territoire et le développement rural.

Le conseil du Centre a été élu en juin 2011, puis le bureau modifié en juillet 2014, et à la suite de la disparition d'Alain de Montgascon. Il se compose de :

PRÉSIDENT :

M. Antoine d'Amécourt.

VICE-PRÉSIDENTS :

MM. Serge de Poix,
Bertrand de Grandmaison,
Jean-Marc Lacarelle.

CONSEILLERS TITULAIRES :

MM. Edouard de la Bassetière,
Régis Lefeubvre,
Michel Lelièvre.



Antoine
d'Amécourt

CONSEILLERS SUPPLÉANTS :

MM. Alban Le Cour Grandmaison,
Bertrand Le Nail,
Renaud Japy, Gilles de Saint-Luc,
Patrick Levesque, Arnaud Heim de Balsac.

MEMBRE DE DROIT :

Le président de la Chambre régionale d'agriculture,
représenté par M. Michel de Simiane.

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL :

Titulaire : M. Bruno Longa,
Suppléant : M. Christian Weben.

EN 2015

La forêt en Pays de la Loire, privée à 90 %, occupe environ 351 000 ha, soit 11 % du territoire. Ses peuplements forestiers sont feuillus pour un peu plus des 2/3 (dont la moitié de chêne) et résineux pour le reste (pin maritime essentiellement). La populiculture a également une très grande importance car elle génère plus de la moitié de la récolte de bois d'oeuvre en feuillus, pour une surface de 20 000 ha seulement.

L'équipe resserrée (au 31.12.2015 : 11,5 emplois statutaires et 2 contractuels à durée déterminée) avec néanmoins une implantation dans chaque département, conduit le CRPF à concentrer ses actions en direction des documents de gestion durable, particulièrement les plans simples de gestion, qu'il s'efforce de rendre plus simples, plus nombreux et mieux suivis. Cette politique engagée depuis plusieurs années, est menée avec succès, en tant que "mission centrale du CRPF". On verra dans ce rapport d'activités que cette mission s'entoure de nombreux satellites qui concourent à sa réussite. Ils seront évoqués selon la place qu'ils occupent dans le Contrat d'Objectifs et de Performance 2012-2016, passé entre le CNPF et l'Etat et qui constitue le fil conducteur de ce rapport d'activités.

Un rapide constat :

- la surface couverte par les documents de gestion durable a augmenté de 2 % en 2015, après une augmentation de près de 6 % l'année précédente. Cette augmentation, moindre en surface, reste plus forte en nombre (+ 6 % en 2015 comme en 2014). C'est l'effet des PSG "nouveau seuil" et de la politique d'incitation aux PSG volontaires du CRPF et de la Région.
- la récolte de bois rond continue à augmenter en Pays de la Loire, pour dépasser le million de m³ (chiffres 2014).

Même si les liens directs sont indémontrables, force est de constater la convergence de ces deux tendances.

Notre filière forêt-bois régionale l'a bien compris, en faisant reposer sa toute nouvelle charte "Ensemble, mobilisons la forêt pour l'avenir", sur trois éléments imbriqués : la gestion durable, la mobilisation des bois et le renouvellement de la ressource. Thèmes repris et développés dans le programme "AMI Dynamic" de la filière qui a été mise en place à la fin de cette année. Le programme du CRPF est tout tracé pour les années à venir.

Conseillers élus et équipe, technique et administrative, du CRPF ont agi en 2015 en liaison avec leurs nombreux partenaires qui oeuvrent, dans leurs domaines respectifs, au développement de la gestion forestière aux côtés des propriétaires. Qu'ils en soient tous ici vivement remerciés.

Arnaud GUYON
directeur du CRPF des Pays de la Loire

Antoine d'AMÉCOURT,
président du CRPF des Pays de la Loire,
président du CNPF



1. AMÉLIORER LA MOBILISATION DU BOIS

C'est un objectif prioritaire assigné à la forêt privée française. Son application à la forêt des Pays de la Loire semble en bonne voie, si l'on se réfère aux résultats de la dernière enquête "exploitations forestières et scieries 2014", qui observe une récolte de bois en hausse* par rapport à l'année précédente. Les raisons en sont multiples, et le CRPF y voit un encouragement à poursuivre et amplifier son action en vue de réduire le nombre de retards de coupes constatés dans l'exécution des Plans simples de gestion. La méthode, adoptée en 2012, qui consiste à identifier les difficultés, à proposer une solution adaptée et à ne refermer le dossier qu'une fois le résultat obtenu, porte ses fruits. Ces solutions sont assez variées : informations personnalisées, regroupement de l'offre, recours à un professionnel, formation, notamment dans le cadre des

"Groupes de Sylviculture Appliquée", actualisation des Plans simples de gestion. Toutes ont pour objectif et résultat d'améliorer la mobilisation des bois. Ce point est un des trois axes fondateurs de la charte "Ensemble, mobilisons la forêt pour l'avenir", dont la signature a eu lieu le 23 janvier 2015**. Cette volonté de travailler ensemble s'est concrétisée fin 2015 par la mise en place du programme "AMI Dynamic" proposé par tous les signataires de la charte.



Mobilisation accrue pour la forêt en 2015.



* Voir AGRESTE Pays de la Loire, janvier 2016 - www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

** Voir ATLANBOIS - Charte "Ensemble mobilisons la forêt" - www.atlanbois.com

2. ACCROÎTRE LA SURFACE DES FORÊTS GÉRÉES SOUS DOCUMENT DE GESTION DURABLE

En 2015, le cap a été maintenu sur la priorité de cet objectif pour le CRPF des Pays de la Loire.

L'augmentation des surfaces forestières sous document de gestion durable est le résultat mécanique de l'application de la loi, du fait de la suppression du critère du seul tenant (rendant les PSG obligatoires au delà de 25 ha sur une même commune et ses communes limitrophes) et de l'extension des surfaces forestières, assez marquée dans notre région, grâce à des politiques volontaristes de boisements menées depuis une trentaine d'années.

Cette augmentation est aussi le résultat des nombreuses actions d'incitation aux PSG volontaires (10 à 25 ha) menées depuis 2012, avec l'appui fort de la Région des Pays de la Loire. Il est à noter que cet effort se poursuivra dans les années à venir, puisqu'il bénéficiera des aides retenues pour la forêt au titre du Plan de Développement Rural 2014-2020 et par le programme d'actions coordonnées en Pays de la Loire pour l'alimentation des chaufferies fonds chaleur "Dynamic bois" 2015-2018. Ce programme comprend en effet, une action d'animation destinée à inciter à la réalisation de PSG volontaires (forêts de 10 à 25 ha).



Ensemble, pour la gestion durable des forêts.

Les résultats obtenus fin 2015 sont les suivants :

Nature du document de gestion durable	2014		2015		% d'augmentation	
	Nombre	Surface en ha	Nombre	Surface en ha	Nombre	Surface en ha
Plans simples de gestion obligatoires	1 128	125 777	1 158	127 020	3 %	1 %
Plans simples de gestion volontaires	313	4 670	369	5 553	18 %	19 %
Code des bonnes pratiques sylvicoles	711	6 945	690	5 726	- 3 %	- 18 %
Règlement type de gestion	60	1 114	61	1 137	2 %	2 %

La diminution en 2015 du nombre de forêts dont le propriétaire adhère au CBPS est essentiellement due à leur transformation en PSG volontaires ou au non renouvellement des adhésions de 2005.

3. DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES ET LES MODÈLES INNOVANTS DE GESTION FORESTIERE DURABLE

Le CRPF est étroitement associé aux activités d'expérimentation et d'études menées par le service "Recherche et Développement" du CNPF que constitue l'Institut pour le Développement Forestier (IDF). L'année 2015 a ainsi été marquée par la participation du CRPF à la mise en place du schéma de convergence national pour harmoniser et structurer les relations entre les CETEF et le CRPF. Ceci s'est traduit par la préparation d'un projet d'actions communes qui devra être finalisé par des conventions avec chaque CETEF qui définiront le cadre de notre partenariat.

Le CRPF s'est aussi impliqué, en association avec l'IDF, dans une expérimentation sur l'étrépage et ses conséquences en termes de régénération et de fertilité.

Ses techniciens ont assuré, comme chaque année, le suivi des placettes expérimentales dont le réseau, en Pays de la Loire, a été fortement resserré sur les questions liées aux renouvellements et à la populiculture.

Le CNPF dispose d'outils diagnostics et d'aide à la décision ("Bioclimsol" pour caractériser les stations, "Archi" pour poser les diagnostics de dépérissement) qui sont maintenant bien connus par les techniciens du CRPF.

Dans le même ordre d'idées, l'effort apporté par le CRPF en matière de santé des forêts s'est maintenu en 2015 avec trois correspondants-observateurs parmi ses techniciens.

En matière de biodiversité, les actions sur le développement des connaissances naturalistes se sont poursuivies :

Les 5 massifs destinés à devenir "forêts références" ont été retenus, 2 d'entre eux ont fait l'objet d'un état des lieux approfondi et d'un diagnostic IBP.

L'implication dans le projet sylvafaune notamment dans la réalisation du constat partagé sur le secteur de la forêt de Bercé (72) et la participation à l'état des lieux. L'étape sui-

vante vise à mettre au point un outil d'évaluation de l'impact des grands animaux sur la végétation.

Aujourd'hui, le CRPF est reconnu comme organisme référent pour les études environnementales en lien avec la forêt par les principales organisations se préoccupant de ces questions.

Grâce à des financements spécifiques de l'Etat (Ministère de l'agriculture), le CRPF a beaucoup travaillé à la meilleure connaissance du renouvellement de la forêt avec :

- une étude sur la dynamique populicole en vallée de la Loire et les vallées adjacentes. Le constat montre une baisse sensible des surfaces en peuplier notamment du fait du non renouvellement des petites parcelles,
- une étude sur la réalisation des renouvellements prévus dans les PSG, débutée en 2015 pour des résultats fin 2016.



Evaluer la mise en oeuvre des renouvellements dans les PSG.

4. DIFFUSER LE PROGRÈS SYLVICOLE ET LES PRATIQUES DE GESTION FORESTIÈRE DURABLE

Malgré une baisse du temps consacré à cette action, la formation des sylviculteurs reste un élément essentiel des activités de développement menées par le CRPF. Les moyens techniques et les interventions mises en oeuvre revêtent des formes variées.

Afin de pouvoir s'adresser au plus grand nombre, le site internet du CRPF (*crpf-paysdelaloire.fr* - 19 850 connexions en 2015), en lien avec le site de la forêt privée (*foretprivée-française.com*), permet d'accéder aux différents supports de formation et d'information. On y trouve notamment les fiches techniques et itinéraires sylvicoles, le calendrier des journées de vulgarisation, le programme des stages de formation, avec possibilité d'inscription en ligne.

En 2015, trois numéros de la publication du CRPF, «Bois et Forêts en Pays de la Loire», ont été diffusés à la dizaine de milliers de propriétaires possédant plus de 4 hectares boisés. Ce support d'information forestière, bénéficiant du concours financier de la Région, rédigé principalement par le personnel technique du CRPF, aborde lui aussi les différents thèmes liés à la gestion forestière durable.



Pour les plus motivés, trois sessions de formation labellisées "Fogefor" ont été réalisées : un cycle de base "gestion forestière" (27 inscrits) et deux cycles "rédiger son PSG volontaire" (25 inscrits).

A noter que, pour la troisième année consécutive, le CRPF a organisé avec le CETEF de Loire-Atlantique, une formation "FOGEFOR" de trois jours consacrée à la rénovation des parcs boisés.

Un stage au titre du module "forêt" de la formation des gardes particuliers, a aussi été assuré par le CRPF en Loire-Atlantique pour 23 participants.

Grâce à un financement régional, un projet de plate-forme d'information géographique a été lancé par le CRPF en 2014. Poursuivi en 2015, mais ayant les mêmes caractéristiques que le site "Bois d'Auvergne" développé par le CRPF Auvergne, l'action du CRPF s'est limitée à concevoir la documentation environnementale qui devra y être intégrée. Pour être immédiatement opérationnel, le CRPF a suivi de près le développement de ce site et a été retenu comme région test en vue de son élargissement au niveau national, dans le cadre de l'action "la forêt bouge".

En 2015, le CRPF a aussi accompagné la visite du ministre de l'Agriculture de l'Agro-alimentaire et de la Forêt, organisée à l'initiative du CRPF. Une part importante de cette visite s'est déroulée sur le terrain. Cela a permis de montrer la diversité des actions du CNPF, tant en matière de développement forestier (plans simples de gestion, formations notamment), que d'expérimentation (visite d'une placette du réseau REINFORCE sur l'adaptation des forêts au changement climatique, suivi par l'IDF).



Ce journal est relayé tous les deux mois par une "Feuille" d'informations par voie électronique. La liste de diffusion rassemble fin 2015 environ 1750 adresses mails.

Ces deux moyens de communication destinés à tous les propriétaires forestiers, sont complétés par des réunions techniques sur le terrain, ciblées grâce aux données contenues dans la base Merlin. Ainsi cette année, 23 réunions de vulgarisation ont été organisées à l'intention des propriétaires forestiers. Elles ont

regroupé 350 sylviculteurs, autour de thèmes variés liés à la gestion durable : éclaircies de peuplements, renouvellement en futaie irrégulière, en futaie régulière, suivi de son PSG, gestion de petites propriétés forestières, éclaircies de chênes...



M. Le Foll, ministre en charge des forêts, visite des réalisations de la forêt privée en Sarthe, en présence notamment de M. d'Amécourt, président du CNPF et de M. Formery, directeur général du CNPF.

5. RENFORCER LA PLACE DE LA FORÊT PRIVÉE DANS L'ÉCONOMIE, LES TERRITOIRES ET LA SOCIÉTÉ

L'action du CRPF dans ce domaine s'inscrit à travers divers partenariats privilégiés qui ont pour cadre :

→ Celui de la grande famille de la forêt privée française, dont la composante la plus proche, "FRANSYLVA", regroupe désormais sous une même dénomination, les syndicats départementaux des propriétaires forestiers, leur Union régionale et leur Fédération nationale.

De nombreux dossiers sont traités en commun entre CRPF et Fransylva (documents d'urbanisme, environnement, économie, chasse, communication, ...) dans un souci de complémentarité et d'efficacité. Le CRPF apporte sa compétence technique, FRANSYLVA son réseau d'adhérents, indispensable pour relayer, au niveau local, les travaux que le CRPF mène essentiellement au niveau régional.

→ Celui de la filière "forêt-bois", représentée en Pays de la Loire par l'association interprofessionnelle ATLANBOIS. Le fait marquant de l'année 2015 aura été la réponse à l'Appel



Ensemble, mobilisons la forêt pour l'avenir.


à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME qui s'est inscrite en parfaite continuité avec la charte « Ensemble mobilisons la forêt pour l'avenir ». Les actions de ce programme confiées au CRPF permettent de prolonger sur 3 ans les partenariats développés en 2014 pour la mobilisation de bois supplémentaire par la mise en œuvre de PSG volontaires. Le financement de l'Etat (Ministère de l'agriculture) a permis de mettre en œuvre l'état des lieux du renouvellement de la forêt par l'observation des réalisations prévues dans les PSG agréés. Le bilan en est prévu pour fin 2016.

→ Celui de la coopération forestière, notamment par la concertation régulière avec COFOROUEST qui conduit à une efficacité renforcée, particulièrement lors de l'instruction des PSG.

→ Celui de l'organisme de certification PEFC qui, après une implantation remarquable, à tous les niveaux, nécessite un effort maintenu pour se développer en forêt privée. A cette fin, le CRPF cherche à créer des liens aussi resserrés que possibles entre cette certification et les documents de gestion durable, notamment vers les PSG dont la moitié en nombre (les 2/3 en surface) seulement concernent des forêts certifiées.

→ La fin de l'année 2015 a aussi été marquée par le projet de rapprochement avec le CRPF de Bretagne, avec le recrutement d'un directeur commun aux deux organismes. Ce travail préliminaire a été fructueux. Il permet d'ouvrir une période de convergence des pratiques pour aboutir à un fonctionnement harmonisé.



Une action de développement local avec et pour les propriétaires forestiers



Plan de développement forestier
Pays Vallée du Loir
Pays Vallée de la Sarthe

Vous êtes propriétaire d'un bois de 10 à 25 hectares sur le territoire des Pays Vallée du Loir et Vallée de la Sarthe...

... cette action est faite pour vous !




PEFC Pays de la Loire au 31.12.2015 en forêt privée

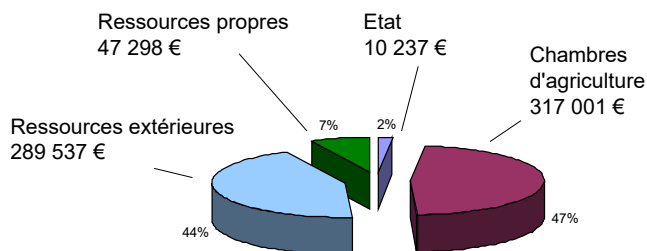
Surface forestière totale (cadastre 2009)	288 163 ha
Surface forestière certifiée	95 637 ha
Nombre de PSG agréés	1527
Surface des PSG	132 573 ha
Nombre PSG avec PEFC	615
Surface	82 358 ha

Source : Pefc-ouest

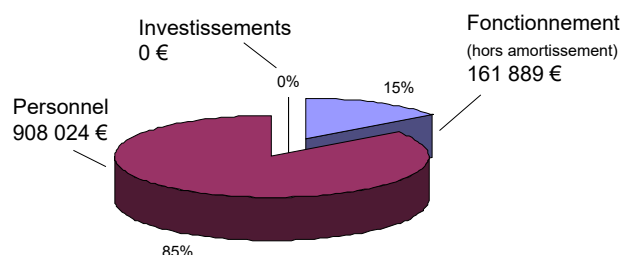
FONCTIONNEMENT DU C.R.P.F. EN 2015

L'enveloppe budgétaire du CRPF est principalement alimentée par une dotation de base composée d'une subvention de l'Etat (Ministère de l'agriculture) et par le reversement, par les Chambres d'agriculture, d'une part du produit fiscal du foncier forestier selon un système de répartition national. S'y ajoutent des ressources extérieures, obtenues par convention avec les collectivités territoriales ou l'Etat, pour la mise en oeuvre de programmes spécifiques, ainsi que quelques ressources propres. En 2015, le CRPF n'a reçu aucune dotation de l'État. Cela a imposé des restrictions de fonctionnement, ainsi qu'un prélèvement sur le fonds de roulement pour que son fonctionnement soit assuré. La dotation de l'État sera rétablie en 2016.

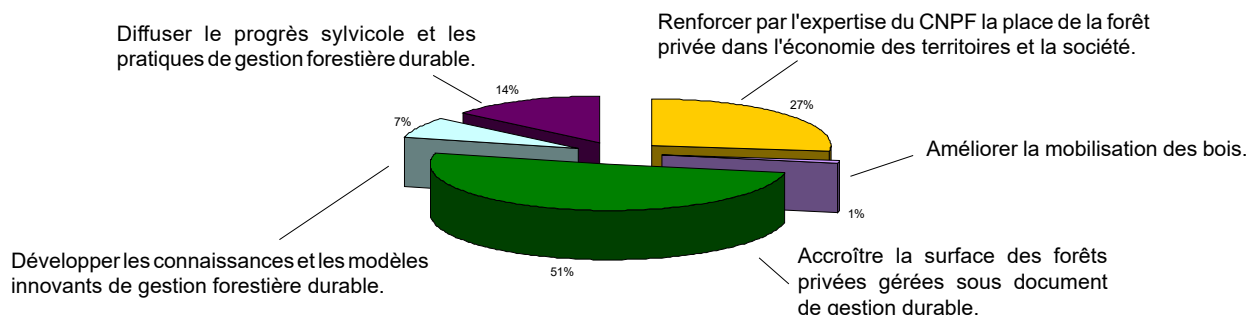
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015 : 664 073 €



LES DÉPENSES 2015 : 1 069 913 €



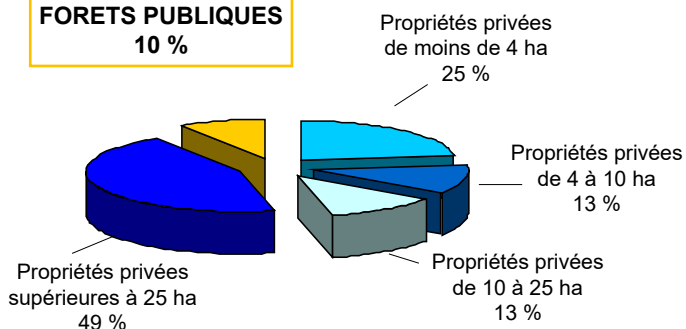
La répartition du temps de travail, selon les programmes décrits, a été la suivante :



LA FORÊT EN PAYS DE LA LOIRE

Un taux de boisement plutôt faible, 11 %, dans des paysages encore très bocagers. 351 000 ha de forêts plutôt moins morcelées que dans d'autres régions.

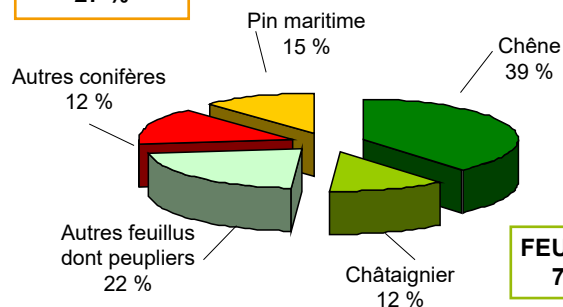
FORETS PUBLIQUES
10 %



Source cadastre 2009

FORETS PRIVEES
90 %

CONIFERES
27 %



Source IGN - IFN 2009-2013

FEUILLUS
73 %

L'ÉQUIPE DU C.R.P.F. DES PAYS DE LA LOIRE

(au 31.12.2015)

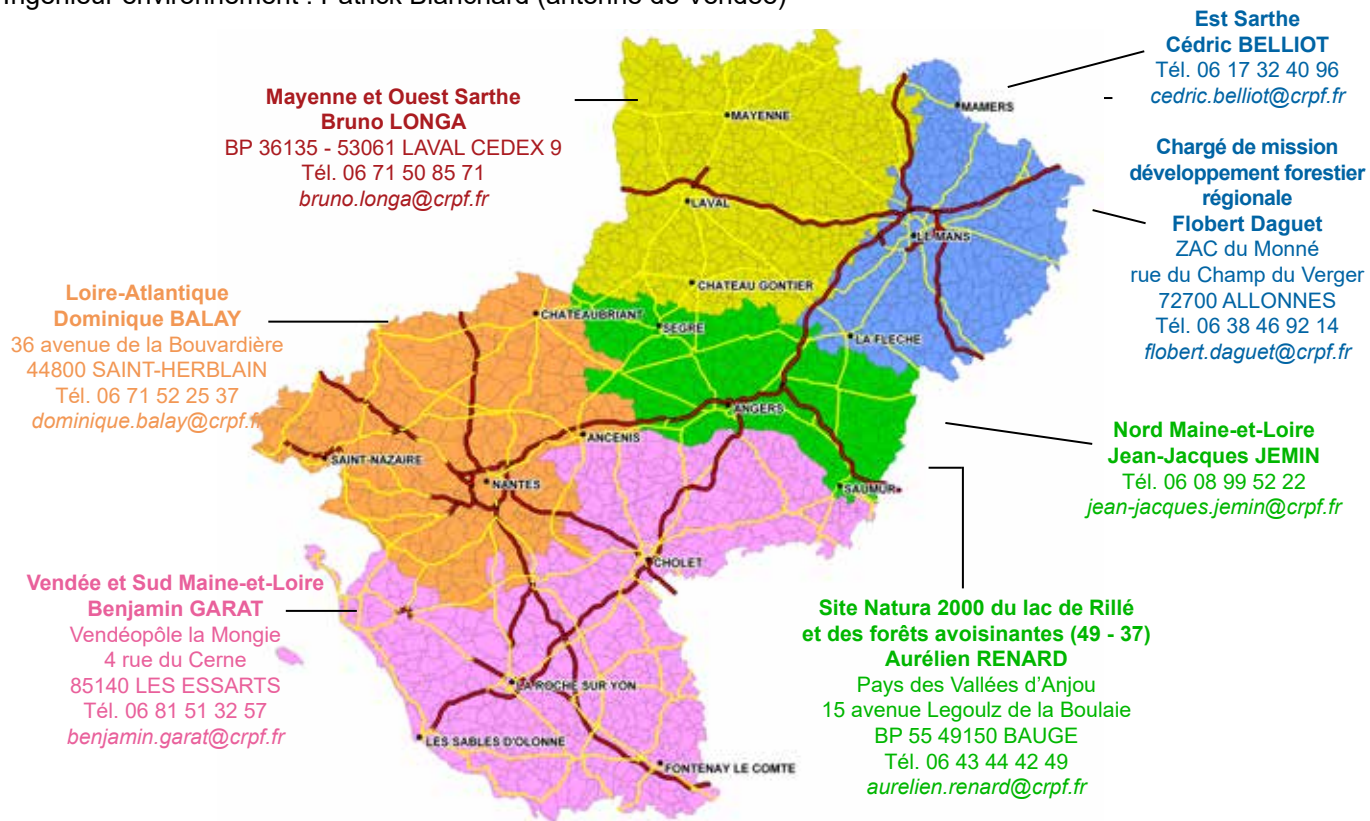
→ Au siège, à Saint-Herblain :

Directeur : François-Xavier Dubois
Ingénieur informatique : Jean-Luc Bouchart
Ingénieur développement : Christian Weben

Comptabilité - gestion : Brigitte Rohou
Secrétariat général : France Averty
Documents de gestion - Information cartographique : Céline Cantoni

→ Dans les antennes départementales :

Ingénieur environnement : Patrick Blanchard (antenne de Vendée)



Journée d'information technique sur la gestion irrégulière regroupant les conseillers et l'équipe du CRPF.

Nous vous invitons, si vous souhaitez en savoir davantage, à retrouver le rapport d'activités 2015 du CNPF sur le site www.cnpf.fr